COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE ONZE LE 18 mars (18/03/2011)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 11 mars 2011, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, Mme Marie DOURLENT, Adjoints,

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Colette ROLLET, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Martine DAMIANI (représentée par M. ROUX), M. Bernard REDON (représenté par M. GUILLAMAT), **Adjoints**,

Mme Christine LASSALLE (représentée par Mme FANFELLE), M. Georges DESQUINES (représenté par Mme BENECH), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. NUNZI), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. MOTHES), M. Richard BAPTISTE (représenté par Mme STOCCO), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), M. Gilles BENECH (représenté par M. GAUTHIER), Mme Nathalie GALHO (représentée par Mme NICODEME), Conseillers Municipaux

ETAIENT EXCUSES:

M. Philippe CHAUMERLIAC, Conseiller Municipal

Mme DELTORT est nommée secrétaire de séance.

RECU A LA
SOUS DE LE
2 1 MAR. 2011
CASTELLAMORAN 82

MARCHE PUBLIC 06-18 Mars 2011

LANCEMENT D'UN ACCORD CADRE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'IMPRESSION : APPROBATION ET AUTORISATION LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Rapporteur: M. VALLES

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-21

VU les articles 28 et 76 du Code des Marchés Publics,

VU le rapport de Monsieur le Maire proposant de se prononcer sur :

- l'approbation de la procédure de consultation sous forme d'un accord cadre,
- l'autorisation de lancement de la consultation,
- l'autorisation à Monsieur le Maire de prendre toutes décisions s'y rapportant, à signer et à exécuter les accords-cadres, ainsi que les marchés subséquents,

CONSIDERANT la diversité des thématiques abordées par les publications, le nombre de paramètres appelés à varier comme le format, la pagination, le tirage ne permettent pas à la commune d'avoir recours aux procédures de droit commun du code des marchés publics,

CONSIDERANT que l'accord-cadre permettra à la commune de bénéficier d'une grande réactivité des prestataires au moment de l'apparition des besoins,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **1. APPROUVE** le lancement de la procédure de l'accord-cadre selon les modalités définies dans le rapport du Maire,
- **2. AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes décisions s'y rapportant, à signer et à exécuter les accords-cadres ainsi que leurs marchés subséquents.

Imputation budgétaire section fonctionnement : 6232, 6236, 6237 et 6238



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut laire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le: